

# DICRIM

## *Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs*

### **Edito**

La commune de Lettret est susceptible d'être touchée par un certain nombre de catastrophes appelées «Risques Majeurs», comme les inondations, les mouvements de terrain, la surverse du barrage de Serre-Ponçon et aux transports de matières dangereuses.

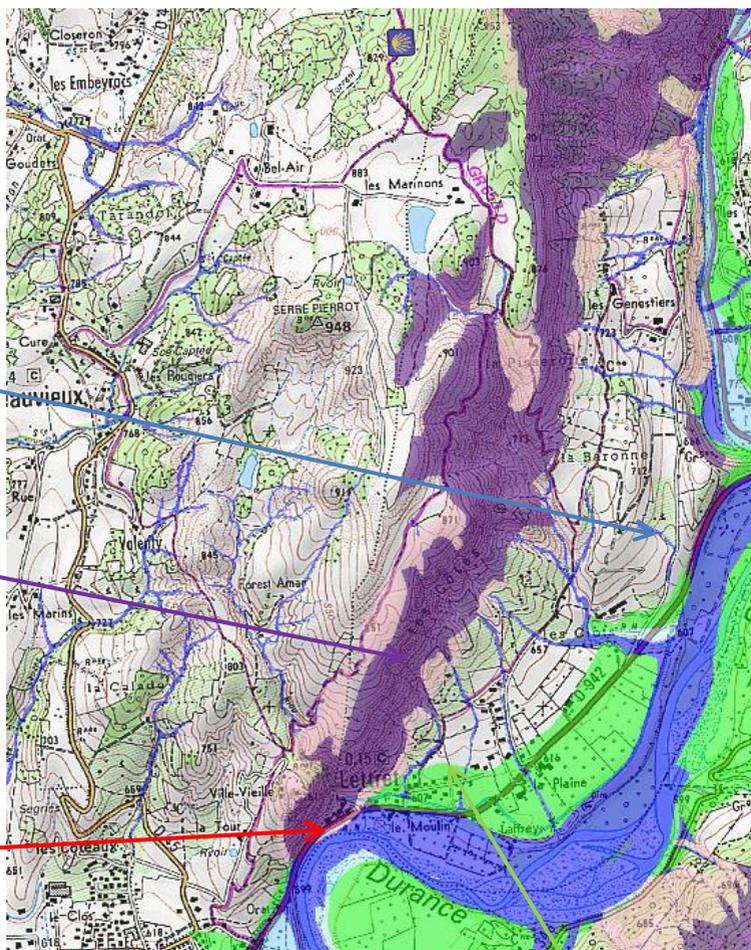
Ces risques ont été recensés dans le document départemental sur les risques majeurs et dans le Porté à Connaissance conçus par la Préfecture. A l'appui de ces dossiers, le Maire, en tant que responsable de la sécurité, a élaboré un Dossier d'Informations Communales sur les risques majeurs (DICRIM), destiné à informer chaque foyer de la commune.

Pour chaque type de danger, des consignes vous sont données sur la conduite à suivre pour vous protéger, avant, pendant ou après la survenance d'une catastrophe. Il convient de rappeler qu'il faut éviter de se déplacer et, notamment de ne pas aller chercher vos enfants à l'école, dont la mise en sécurité est assurée par l'Education Nationale.

Ce document est à conserver de manière à être consulté facilement à votre domicile.

**Edition 2016**

# Cartographie des risques



  
Crues  
torrentielles

  
Chute de blocs

  
Transport de  
matières  
dangereuses

Carte IGN BAYO – tous droits réservés – Cartographie non opposab.

  
Surverse du Barrage

# Les risques Majeurs à Lettret

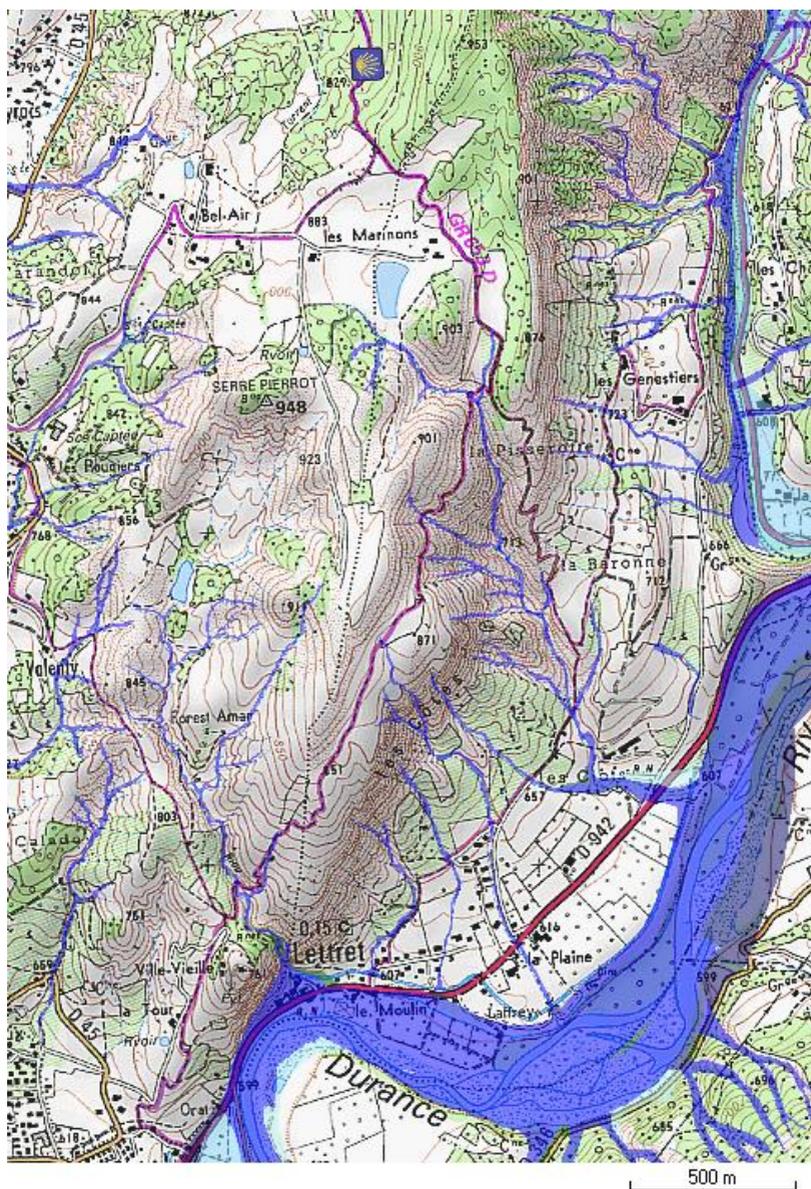
Au titre de la **Loi du 22 juillet 1987**, les habitants des communes disposent d'un droit d'information sur les risques auxquels ils seraient susceptibles d'être confrontés. Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs est l'un des outils de diffusion de cette communication.

Réalisé à partir d'une analyse des risques, le présent fascicule expose :

- Les risques majeurs présents sur la commune ;
- Les enjeux susceptibles d'être touchés (ex : habitations, infrastructures, établissements recevant du public...) ;
- Leur localisation ;
- Les comportements à tenir ;
- La manière dont vous serez alerté.

Les risques identifiés sur la commune de Lettret sont les suivants :

- Inondations
- Feu de forêt
- Mouvements de terrain (éboulements, chutes de blocs, glissements de terrain, tassement différentiels
- Séismes
- Rupture de barrage



Carte IGN BAYO – tous droits réservés – Cartographie non opposable

# Les inondations

La commune de Lettret a été construite sur les flancs des Cotes au creux de la vallée de la Durance. Située sur sa rive droite, le champ naturel d'expansion des eaux en cas d'inondation se situe en aval au niveau de la Plaine de Tallard. Par le passé, et avant la mise en service du barrage de Serre-Ponçon, des crues importantes ont eu lieu (crues milléniales de 1843 et 1856 notamment). La mise en service du barrage de Serre-Ponçon a fortement domestiqué la rivière et a fortement réduit le nombre de crues moyennes. Les crues centennales restent toutefois possibles, le barrage n'ayant pas été réalisé pour écrêter les crues.

Les principales crues constatées à Lettret concernent les petits torrents dévalant les pentes des Côtes. Ces derniers peuvent se charger d'eau lors des fortes pluies d'orage emportant avec elles des rochers et végétaux. La DDTM a conduit une étude de localisation des risques intégré au Porté à Connaissance. Les phénomènes constatés sont généralement rapides et très localisés.

## Les comportements à tenir



▶ *Respectez les consignes.*



▶ *Coupez le gaz et l'électricité.*



▶ *En cas d'inondation, montez aux étages et attendez les secours*



▶ *Dans la mesure du possible, restez chez vous*  
*Évitez d'utiliser votre véhicule.*



▶ *Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres*



▶ *N'allez pas chercher vos enfants. L'école*

# Les feux de forêt

La commune peut être confrontée à des feux de forêt notamment au niveau du Bois de Cristrayes. Le site est peu habité et les enjeux restent mineurs. Durant les 20 dernières années, aucun sinistre n'a été déploré. Toutefois, face à une sécheresse, le massif sera fragilisé et plus exposé.

## *Les comportements à tenir*



▶ *Respectez les consignes.*



▶ *Restez chez vous  
Et libérez les accès*



▶ *Coupez le gaz  
et l'électricité.*



▶ *Ne téléphonez pas.  
Laissez les lignes  
téléphoniques libres  
pour les secours.*

Les propriétaires de terrains situés à moins de 200 m ou à l'intérieur de zones boisées sont tenus de protéger leurs habitations et voies d'accès par un débroussaillage régulier, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des services de secours. Le Code Forestier (articles L 321-1, 321-5-3 et 322-3) et un arrêté préfectoral définissent les règles et les modalités de cette obligation de débroussaillage.

# Les séismes

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a réalisé une carte du risque sismique. La commune de Lettret est située au niveau 3, soit à risque sismique modéré. Les séismes situés à proximité les plus importants sont :



## Les comportements à tenir



▶ **Respectez les consignes.**



▶ **Coupez le gaz et l'électricité.**



▶ **Sortez de la maison Et éloignez-vous des bâtiments.**



▶ **Si vous ne pouvez pas sortir, abritez vous sous une table**



▶ **En cas de séisme : éloignez-vous des bâtiments.**



▶ **Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées à terre.**



▶ **Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres**



# Les mouvements de terrain

La commune de Lettret peut être concernée par plusieurs types de mouvements de terrain :

- Les coulées de boues et ravinement au niveau des combes et des ravins. Ces dernières font suite à d'importantes précipitations provoquant le gonflement du sol et des torrents. Ces derniers charrient alors des matériaux (blocs de pierres, boues) qui peuvent s'accumulés dans la plaine et endommager quelques habitations ou routes. Notons qu'en 1861, une personne de la commune a été ensevelie et qu'en juillet 1937 la route et les terres agricoles ont été endommagées.
- La chute de blocs ou de pierres notamment au niveau des Côtes. Pour éviter des dégâts importants, les zones les plus exposées ont été aménagées notamment avec des grillages de protection

## *Les comportements à tenir*



*Fuyez immédiatement et  
gagnez un point en hauteur*

# La surverse du barrage de Serre-Ponçon

En 1960 a été mis en eau le Barrage de Serre-Ponçon. Ce barrage de production électrique et de réserve pour l'irrigation, a permis une véritable réduction des crues de la Durance. Il a une capacité de retenue de plus de 1 272 millions de m<sup>3</sup> d'eau sur une surface de 2 820 hectares.

Cet ouvrage est soumis à un Plan Particulier d'Intervention au regard des risques qu'il pourrait engendrer. Une étude de danger a été effectuée et retient comme scénario la surverse (ou débordement).

La commune de Lettret est classée en **Zone d'Inondation Spécifique**. La hauteur d'eau attendue correspondrait grosso modo à la hauteur d'une inondation exceptionnelle avant la construction du barrage (Plus Hautes Eaux Connues). En cas de surverse, environ 75 habitants seraient concernés dans un délai 50 minutes avec une lame d'eau de 30 mètres au-dessus du niveau habituel de la Durance. L'ensemble des voies de communication seront coupées.

**La population sera alertée** : par le son des cloches et par du porte-à porte. Elle devra quitter immédiatement les lieux pour se rendre en hauteur, soit au lieu-dit les Généstiers, soit aux Clôts.



## Les comportements à tenir



▶ **Respectez les consignes.**



▶ **Coupez le gaz et l'électricité.**



▶ **Sortez de la maison et rendez-vous aux points de rassemblement**



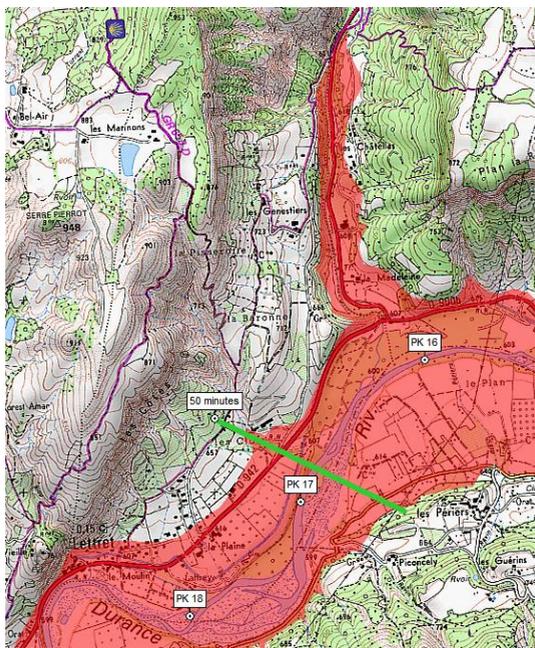
**Ecoutez la radio. France Info, Sud Radio, France Inter.**



▶ **Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.**



▶ **N'allez pas chercher vos enfants. L'école s'occupe d'eux.**



Carte IGN BAYO – tous droits réservés

# Le transport de matières dangereuses

La commune de Lettret est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses par voie routière au niveau de la route départementale n°942 qui traverse le bourg du village. Les risques dépendent fortement du produit transporté et peuvent conduire soit à une explosion, un incendie, un nuage toxique ou une pollution.

## Les comportements à tenir



▶ **Respectez les consignes.**



▶ **Entrez dans votre logement. Calfeutrez portes et fenêtres.**



▶ **Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.**



▶ **Coupez le gaz et l'électricité.**



**Ecoutez la radio. France Info, Radio France Inter.**



▶ **N'allez pas chercher vos enfants. L'école s'occupe d'eux.**

# Où se renseigner ?

## ***L'alerte :***

La population sera alertée :

- Dans tous les cas, un passage en porte-à-porte sera effectué dans chaque hameau.
- Par l'activation des dispositifs voisins vigilants
- Par les cloches de l'église en cas de risque d'inondation par surverse du barrage

## ***L'information :***

- En mairie au 04-13-69-00-86
- [www.mairie-lettret.fr](http://www.mairie-lettret.fr)
- Le site internet de Météo France
- Les radios locales dont France Bleue Gap sur 101.8 FM, Radio Alpes 1 sur 90.9 FM et D !ci sur 90.2 FM

## ***En cas d'évacuation, j'emmène :***

- Les papiers personnels d'identité, le livret de famille, les carnets de santé, la carte vitale, etc...
- Les contrats d'assurances
- Les clés des véhicules et de la maison
- De l'argent liquide
- Un kit d'hygiène (trousse de toilette, produits d'hygiène, serviette, vêtement chauds, couvertures de survie...)

